

ETUDE DES ZEC SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS

Compte rendu de la réunion du COPIL de restitution de l'action 59

Date de la réunion : 19/09/2024 **Lieu** : Hall des expositions Brignoles

Date de diffusion : 08/10/2024 **Rédacteur** : Gwendal SENECHAL

Coordonnées des participants		
Maire de La Celle – Vice-président SMA	Jacques PAUL	jacq.paul@orange.fr
Conseiller communautaire DPVa- Vice-président SMA	Jean-Pierre SOUZA	jpsouza@orange.fr
Vice-Président ECAA- Vice-président SMA	Didier LEMAITRE	d.lemaitre@esterelcotedazur-agglo.fr
Chargé de mission PAPI - DDTM du Var	Jean-Baptiste GROSSO	jean-baptiste.grosso@var.gouv.fr
Chargé d'Interventions Restauration milieux naturels Var- Agence de l'Eau RMC	Jean-Michel CHAZALON	JeanMichel.CHAZALON@eaurmc.fr
Chargé de mission GEMAPI - DPVa	Frédéric BORDEL	frederic.bordel@dracenie.com
Chargée de mission N2000 - DPVa	Julie VISSAC	julie.vissac@dracenie.com
Chargée de mission prévention du risque inondation - ECAA	Violaine FERRER	v.ferrer@esterelcotedazur-agglo.fr
Chargée de mission eaux pluviales urbaines - CAPV	Annabelle REYNARD	areynard@caprovenceverte.fr
Chef de la cellule Suivi des projets transversaux - CD83	Françoise LABATTUT	flabattut@var.fr
Technicien - Fédération de pêche 83	Julien PREYNAT	technique@pechevar.fr
Directeur général adjoint -SMA	Benjamin VAN LUNSEN	b.vanlunsen@syndicatargens.fr
Coordinateur Pôle études inondations, chef de projet PAPI - SMA	Christine GRILLOT	c.grillot@syndicatargens.fr
Chargé de projets PAPI - SMA	Denis DELSOL	d.delsol@syndicatargens.fr
Directeur de projet -ISL	Gwendal SENECHAL	senechal@isl.fr
Chargé d'études	Lucas PASCHETTO	lucas.paschetto@ecosphere.fr

1 OBJET DE LA REUNION

L'objet de cette réunion est de restituer les résultats de l'actions 59 en COPIL.

Au cours de cette présentation, un certain nombre de points ont été abordés et discutés. Les informations-clés sont synthétisées dans les paragraphes suivants. Ce compte rendu ne paraphrase pas la présentation, disponible en annexe.

Ce compte rendu est ainsi annexé de :

- ANNEXE 1 : Liste invités
- ANNEXE 2 : Support de Présentation

2 ECHANGES / INFORMATIONS-CLES

La restitution de l'action 59 est présentée à plusieurs voix :

- Gwendal SENECHAL (ISL) présente le contexte de l'étude (*parties 1 et 2*), l'étude préalable (*partie 3*) et les études hydrauliques menées sur les ZEC à Fort Potentiel (*partie 4*) ;
- Lucas PASCHETTO (ECOSPHERE) et Denis DELSOL (SMA) présentent les esquisses de plan de gestion des ZEC patrimoniales (*partie 5*) ;
- Denis DELSOL (SMA) termine la présentation avec les conclusions générales et les suites à donner (*partie 6*).

À la suite de cette présentation, des échanges ont lieu entre les membres du COPIL. Une synthèse est présentée ci-après.

Modalités de réalisation de l'étude et données disponibles

- M. Jean-Michel CHAZALON (AERMC) demande si la mise à jour de l'atlas des zones humides du Département (étude de 2016) a été exploitée dans le cadre de l'A59. M. Gwendal SENECHAL (ISL) confirme que cette étude relative aux zones humides (ZH) du Département était une donnée d'entrée et a notamment été intégrée pour caractériser les ZEC pré-identifiées d'un point de vue écologique. A noter que toutes les ZEC ne correspondent pas à des ZH.
- Mme Christine GRILLOT (SMA) précise qu'un inventaire des ZEC a été réalisé par le Département en décembre 2014. Cet inventaire de 890 ZEC à l'échelle du bassin versant de l'Argens comporte un atlas communal et un atlas par bassin versant. Quelques ZEC ont été sélectionnées pour réaliser des aménagements hydrauliques (aucun aménagement n'a cependant été mis en œuvre à ce jour).

Réglementation des ZEC

- Dans les PPRi en cours d'élaboration, il est précisé que les ZEC seront intégrées comme secteurs à préserver. C'est, à ce jour, le seul moyen de réglementer ces secteurs. A noter que les emprises de ZEC dans le lit majeur des cours d'eau sont dans la zone d'aléa du PPRi. Les Mairies et EPCI peuvent s'appuyer sur l'inventaire des ZEC du PAPI d'intention et les résultats de la présente action 59 pour ne prévoir aucun projet dans l'emprise de ces ZEC.

- Frédéric Bordel (DPVa) indique la possibilité pour les maires d'utiliser l'article R111-2 du code de l'urbanisme pour refuser des projets qui pourraient impacter ces ZEC identifiées dans les PLU.
- M. Jacques PAUL, Maire de La Celle précise qu'il est difficile de préserver les espaces naturels (bois, ZEC, etc.) et agricoles sur un territoire communal tout en respectant les obligations urbaines (par exemple la création de logements sociaux).

Exploitation des résultats de l'étude

- M. Jean-Michel CHAZALON (AERMC) demande ce qu'il manque à l'étude pour aboutir à des projets de restaurations hydromorphologiques. M. Denis DELSOL (SMA) répond qu'il manque essentiellement des animateurs pour aller plus loin et des temps de concertation avec les collectivités pour identifier les opportunités. Le réaménagement de ZEC est en effet intégré dans l'aménagement du territoire en fonction des opportunités.
- Mme. Françoise LABATTUT (CD83) évoque la nécessité d'assurer une transparence hydraulique lors de projets d'infrastructures (notamment routières). Cette mise en transparence peut aller à l'encontre de l'optimisation des ZEC. M. Jean-Baptiste GROSSO (DDTM83) précise qu'un travail a été initié entre la DDTM et le Département et qu'une réunion annuelle se tient pour traiter de l'entretien des ouvrages. Sur les projets Infras, la DDTM intervient pour identifier les procédures réglementaires à suivre et les critères de réussite des projets. En effet, une transparence hydraulique est recherchée, l'objectif étant de ne pas modifier le fonctionnement hydraulique du secteur.
- M. Jean Baptiste GROSSO précise que les résultats de l'action 59 seront intégrés dans le plan de contrôle Eau et Nature 2024 de la mission Inter-Services Eau et Nature. Le sujet des merlons et digues sera traité en lien avec l'action 12 du PAPI dont l'objet est de modéliser l'impact hydraulique des remblais et digues en basse vallée de l'Argens.

Information post-réunion (ISL) : sans assurer cette transparence hydraulique, l'infrastructure – généralement en remblais – peut, à termes, être assimilé à un ouvrage hydraulique rehaussant la ligne d'eau dans la ZEC. Les règles de conception et de mise en œuvre de tels ouvrages sont différentes des ouvrages routiers « classiques ».

- M. Jacques PAUL rappelle que l'absence de prise en compte du fonctionnement des ZEC peut entraîner des conséquences graves et a abouti à l'assèchement de sources sur certaines communes.
- M. Julien PREYNAT souligne que beaucoup de ZEC ne sont pas traitées alors que leur rôle dans l'infiltration est à favoriser pour la recharge de la nappe et l'amélioration de la qualité du milieu. A ce titre M. Gwendal SENECHAL (ISL) précise que dans le cadre de l'étude des ZEC à fort potentiel, des modélisations hydrauliques ont été réalisées pour les crues fréquentes (Q2, Q5).

- Enfin, Mme Violaine FERRER (ECAA) demande s'il y a eu une évaluation du volume total que représentent les 890 ZEC sur le territoire (pour la Q100 par exemple). M. Gwendal SENECHAL précise qu'il n'est pas possible de faire une telle évaluation pour une période de retour donnée. En revanche, on pourrait approcher un chiffre à partir de la surface des ZEC et de l'enveloppe de l'AZI. Ce chiffre n'a pas de sens physique et serait difficile à exploiter.

3 SUITE DE L'ACTION

Le SMA remercie l'Etat et l'Agence de l'eau pour le soutien financier de cette action.

Seront transmis aux membres du comité de pilotage ainsi qu'à l'ensemble des EPCi et des communes :

- Les données de l'inventaires des ZEC réalisées par le CD83 dans le cadre du PAPI d'intention.
- Les résultats de la présente étude.

Le lien vers la visionneuse en ligne figure dans la présentation annexée au compte-rendu.

Les membres du Comité de pilotage s'accordent sur la nécessité :

- de faire connaître le rôle important des ZEC sur le ralentissement des crues,
- d'informer les communes sur la situation des différentes ZEC à l'échelle du bassin de l'Argens.

A terme, le SMA mettra en ligne les données de l'action sur son site d'information géographique et accompagnera individuellement des communes volontaires, dans le cadre de l'action 24 du PAPI pour la prise en compte des ZEC dans leurs documents d'urbanisme.

ANNEXE 1 : LISTE INVITES

Liste des invitations COPIL action 59 PAPI Argens		
ETAT		
DDTM 83	Olivier Bielen	Excusé
DDTM 83	Jean-Baptiste Grosso	Présent
Agence de l'Eau		
	Sophie Lasnier	Excusée
	Jean-Michel Chazalon	Présent
OFB 83		
	Raynald Jaubert	Excusé
	Michel Niveau	Excusé
	Isabelle Nicolas	Excusée
EPCI		
ECAA	Fabrice Fiquet-Albin	Excusé
	Vanessa Huet	Excusée
	Violaine Ferrer	Présente
DPVA	François De Dianous	Excusé
	Frédéric Bordel	Présent
CCCV	Tanguy Solanet	Excusé
CAPV	Anne Jérôme	Excusée
	Anabelle Reynard	Présente
SMA		
CT Aille	Yannick Simon	Excusé
CT Argens-Amont	Roland Balbis	Excusé
CT Flo Real Argens médian	Jean-Pierre Souza	Présent
CT Basse Vallée	Didier Lemaitre	Présent
CT Bresque	Cédric Dubois	Excusé
CT Issole Caramy	Jacques Paul	Présent
CT Nartuby	Alain Caymaris	Excusé
SMA	Benjamin Van Lunsen	Présent
SMA	Christine Grillot	Présente
SMA	Christophe Garonne	Excusé
SMA	Denis Delsol	Présent
Partenaires Techniques		
Opérateurs N2000	Lucas Margris (PV)	Excusé
	Julie Vissac (DPVa)	Présente
	Kévin Bergeron (ECAA)	Excusé
	Marine texier (ECAA)	Excusée
Chambre d'agriculture du Var	Sébastien Perrin (élus)	Excusé
	Théophile Vezolle (technicien)	Excusé
PNR Ste Baume	Thierry Darmuzey (technicien)	Excusé
CEN PACA	Vincent Mariani	Excusé
CD83	Anne Thevenot (Technicien)	Excusée
	Françoise Labatut (Technicien)	Présente
Fédération de pêche	Louis Fonticelli (Président)	Excusé
	Julien Preynat (Technicien)	Présent

ANNEXE 2 : SUPPORT DE PRESENTATION